



Fouilles et Découvertes

A propos de la découverte d'une borne blasonnée

Les Comtes d'Armagnac, Barons de Caussade⁽¹⁾

C'est au début de l'année 1979 que M. Bazillou, agriculteur à « Julio », commune de Caussade, faisant des travaux d'assainissement dans sa propriété à l'aide d'une pelle mécanique, mettait à jour, à trois mètres de profondeur, une lourde pierre calcaire de 1,10 m de longueur et de section rectangulaire (20 × 35 cm). Son fils ayant remarqué qu'elle portait des dessins, Monsieur Bazillou, très attentif à toute découverte archéologique, eut la bonne idée de transporter cette borne chez lui et vint me signaler sa découverte.

J'eus la bonne surprise de découvrir un écusson taillé sur une plage préalablement bouchardée. Sur cet écusson très finement travaillé, les armoiries de la famille d'Armagnac : Ecartelé au premier et quatrième d'argent au lion de gueules qui est d'Armagnac, au deuxième et troisième de gueules au léopard lionné qui est de Rodez.

Que cette pierre ait été trouvée à une grande profondeur n'a rien d'étonnant, la tranchée ayant été faite au bord de la Lère, petite rivière qui dépose des alluvions tout le long de son cours lors de ses nombreux débordements annuels. D'après Monsieur Bazillou, une autre borne se trouverait encore enfouie, mais moins profondément, à l'angle d'une pièce de terre qui lui appartient, non loin de la route qui relie Caussade à Réalville sur la rive droite de la Lère.

(1) - Monographie de Caussade. L. Boscus d'après les notes de Devals et d'autres documents inédits de F. Devals. L. Boscus, G. Saint Yves - Archives personnelles.



« Ecartelé au premier et quatrième d'argent au lion
de gueules qui est d'Armagnac, au deuxième et
troisième de gueules au léopard lionné qui est de Rodez »...

A l'occasion de cete découverte, il m'a paru intéressant de rappeler que les comtes d'Armagnac furent très longtemps barons de Caussade.

JEAN II, comte d'Armagnac (1359) (2)

Après les transactions faites entre les anciens seigneurs de Caussade et Hélie de Talleyrand, la baronnie comprenait au début du 14^e siècle sur les lieux de Montalzat, Molières, Lafrançaise, Sainte-Livrade et Lespare.

Jean II, comte d'Armagnac, épousa, le 23 novembre 1359 Jeanne, fille de Roger-Bernard, comte de Périgord, et ce dernier lui ayant constitué une dot de 50.000 florins d'or, cette somme fut garantie par la cession temporaire de toute la baronnie de Caussade.

ARCHAMBAUD V, JEAN III, BERNARD VII (1390-1430).

Archambaud V, comte de Périgord, ne tarda pas à rentrer en possession de la baronnie de Caussade. Le 13 Avril 1390, il assura le paiement des 23.000 florins d'or restant de la dot de Jeanne et donna pour caution à Jean III d'Armagnac, les Seigneurs de Granhols, de Comargue et de Pons. Mais cet accord dut être annulé, puisque, cinq ans après, Bernard VII comte d'Armagnac, recut les émoluments de la baronnie. Vers l'an 1400, il réunit Caussade et sa juridiction au comté de Rodez.

JEAN V, GILBERT de CHABANNES, CHARLES et son fils PIERRE, bâtard d'Armagnac (1450 - 1502).

Le château primitif de Caussade, ruiné pendant les guerres des Anglais, fut rebâti par les soins de Jean V. Petit-fils de Bernard VII, il fut accusé sous le règne de Charles VII d'avoir entretenu des intelligences avec les Anglais et fut condamné le 13 Mai 1460 au bannissement et à la perte de ses terres.

En 1464, le roi Louis XI réintégra Jean V dans la libre possession de ses domaines qui de nouveau furent saisis après la ligue du Bien Public, en 1471, et furent réunis à la couronne.

Après avoir commis toutes sortes de cruautés, épousé sa propre sœur Isabelle, trahi son roi, favorisé l'ennemi et encouragé toutes les factions, Jean V se réfugia dans la ville de Lectoure contre le Cardinal Joffredi, mais la trahison ouvrit les portes de la ville et il fut assassiné l'an 1472 (3).

Le duc de Normandie, frère germain du roi transporta sur les seigneuries de Caussade et de Sainte Livrade la rente

(2) - Il était le fils de Jean I^{er}, comte d'Armagnac qui assiégea vainement la ville de Saint-Antonin occupée par les Anglais de 1351 à 1354.

(3) - Le livre des coutumes de Saint-Antonin, à plusieurs reprises, mentionne le passage des troupes royales envoyées contre Jean V.

de 1000 livres qu'il avait donnée en 1468 à son chambellan Gilbert de Chabannes. Dès 1469, le nouveau baron de Caussade reçut les serments d'hommage de toute la noblesse de la juridiction.

Après la mort de Gilbert de Chabannes, la baronnie fit retour à la maison d'Armagnac.

Les Etats tenus à Tours en 1483 donnèrent mainlevée de la saisie des biens de Jean V en faveur de Charles son frère qui en fit donation en 1486 à son fils naturel Pierre, connu sous le nom de bâtard d'Armagnac en assignant 15.000 écus d'or sous la baronnie de Caussade. Charles VIII ratifia cette donation en 1492 et plus tard Louis XII concéda au dit bâtard des lettres patentes de légitimation.

CHARLES, duc d'Alençon (1509 - 1515).

Le roi François 1^e donna en 1509 une partie des domaines de la maison d'Armagnac et en particulier la ville de Caussade, à sa sœur Marguerite d'Orléans, lors de son mariage avec Charles, duc d'Alençon, neveu de Jean V. Sur les supplications des consuls de Caussade, le duc, concéda en Juin 1515 une nouvelle charte publique.

Après la mort du duc d'Alençon, Marguerite d'Orléans se remaria en 1527 avec le roi de Navarre, Henri d'Albret et lui apporta en dot ses droits sur Caussade. Sa fille, Jeanne d'Albret, femme d'Antoine de Bourbon, en hérita et, après avoir reçu confirmation de cet apanage par lettre du roi Henri II le 13 Mai 1554, elle le transmit à son fils Henri de Navarre, plus tard Henri IV.

Nous avons vu plus haut que le bâtard d'Armagnac avait reçu de Louis XII en 1502, des lettres patentes de légitimation lui conférant le titre inattaquable de baron de Caussade. Son fils, le Cardinal Georges d'Armagnac, jouit paisiblement de son patrimoine et le vendit le 16 Avril 1583 au prieur de la Daurade, Jacques de Villemur ; mais Henri de Navarre prétendit à l'entière possession de la baronnie.

Le différend fut tranché par un arrêt du Parlement de Toulouse du 20 Décembre 1584 portant défense au Prince de Navarre de troubler Jacques de Villemur dans sa possession partielle de sa terre de Caussade.

Sur ces entrefaites, Jacques de Villemur en fit vente le 16 Février 1586 à Noble Blaise de Villemur, époux de Fleurette d'Armagnac, nièce du Cardinal, et à Georges de Villemur leur fils.

Henri de Navarre, roi de France, céda aussi sa part à sa sœur Catherine d'Albret qui accorda aux consuls la faculté de racheter la ville et la baronnie engagée par le Cardinal, 15.000 écus, par lettre du 26 Juin 1598.

Les habitants de Caussade ne rachetèrent jamais les 15.000 écus d'or assignés sur la baronnie, et eurent jusqu'en 1789 des seigneurs engagistes.

Le château de Jean V s'élevait au chevet de l'Eglise actuelle et fut incendié en 1562 par le calviniste Duras. Ses ruines, relevées au XVII^e siècle par les consuls de Caussade, devinrent les prisons de la ville. Sous la révolution, elles eurent un hôte célèbre, l'ex-capucin J.-F. Dougados, dit Frère Venance, qui y fut emprisonné lors d'un passage dans notre ville. Dénoncé par Chabot, son ancien camarade de noviciat, pour avoir écrit une épigramme à son sujet, Dougados se plaint des sévices et des conditions de détention imposés par le Maire Boyer. Il devait être exécuté à Paris le 13 Janvier 1794.

(Mosaïque du Midi, page 157).

Caussade, Janvier 1980.

Jacques NEVEU

Monsieur Jacques Neveu présente l'ensemble de ses découvertes archéologiques au Musée qu'il a créé à Caussade, musée remarquable par la richesse des collections.

